



# INFORMATIONS À LA POPULATION

## Avril 2025

### MOT DE LA MUNICIPALITÉ



Les prémices du printemps sont là, l'occasion pour la Municipalité de vous communiquer quelques nouvelles.

Tout d'abord et comme annoncé lors du dernier Conseil général de décembre 2024, notre boursière communale, Mme Laurence Fontana, a pris la décision de cesser son activité professionnelle au sein de notre Commune courant 2025. Employée au même poste à Morrens, sa charge de travail n'a cessé d'augmenter ces dernières années dans les deux communes, en raison notamment du passage au nouveau plan comptable (MCH2) imposé par le Canton. C'est donc avec regret qu'elle a décidé de renoncer à un de ses deux postes et de remettre sa fonction avant le démarrage du processus MCH2 dans notre Commune, afin de permettre à la personne qui lui succédera d'entamer la transition depuis le départ. Nous tenons ici à remercier Mme Fontana pour ses huit années passées à Bretigny. Nous avons particulièrement apprécié son expertise, sa très grande rigueur et son sens de l'engagement sans faille. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.



Après avoir publié une annonce d'emploi et reçu plusieurs candidatures, le choix de la Municipalité s'est porté sur Mme Christelle Bardet, habitante de Vulliens, qui a débuté son activité à 50% le 1<sup>er</sup> avril 2025. Vous recevrez prochainement le bulletin de **Renseignements généraux** dans lequel vous trouverez les coordonnées et horaires utiles. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes convaincus que son expérience et ses compétences seront de précieux atouts pour notre Commune. Durant un mois, elle collaborera avec Mme Fontana, afin que la transition s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

### TAILLE DES HAIES

Comme chaque année, nous rappelons aux propriétaires que les haies et les arbres doivent être taillés ou élagués aux distances légales. Aucune végétation ne doit empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.



[www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres](http://www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres)

# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



**Plan d'affectation communal (PACom)**

Documents disponibles pendant la mise à l'enquête, sous [www.breigny.ch/plan-affectation-communal](http://www.breigny.ch/plan-affectation-communal) et à l'administration communale.

**Jeu**  
**10 avril 2025**  
**à 20h00**  
**Grande salle**  
**du Collège**  
**de l'Ancien Battoir**

**Séance d'information publique**

Dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal, la Municipalité de Breigny-sur-Morrens invite les habitants et les propriétaires à une séance d'information publique, afin de renseigner la population sur les principaux points de la mise à l'enquête publique complémentaire, prévue à la fin du mois d'avril 2025.

**Questions spécifiques**

Pour répondre aux questions personnelles et spécifiques, une délégation de la Municipalité se tiendra à disposition, sur rendez-vous, durant la période de mise à l'enquête.

Afin de répondre au mieux aux différentes demandes, nous vous serons reconnaissants de transmettre vos questions par écrit à la Municipalité, dès la prise de rendez-vous auprès de la secrétaire municipale.

+41 21 731 25 74  
administration@breigny.ch

Dans le cadre de la révision de notre Plan d'affectation communal, la Municipalité organise une séance d'information publique le **jeudi 10 avril 2025 à 20h à la Grande salle du Collège**.

Cette rencontre a pour but d'exposer les principaux points de la **mise à l'enquête complémentaire**, prévue à la fin du mois d'avril 2025.

Le dossier d'enquête sera disponible sur notre site internet durant la mise à l'enquête.



[www.breigny.ch/plan-affectation-communal](http://www.breigny.ch/plan-affectation-communal)

## DÉMARCHAGE À DOMICILE



Nous relayons ici quelques conseils reçus de la Préfecture du district :

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer insistants, surtout envers les seniors. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant d'attribuer des travaux et ne versez pas d'acompte.
- Demandez des offres comparatives à des entreprises de la région et prenez conseils auprès de professionnels aguerris.
- N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème (117).



**Plus d'informations : [www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)**

## GESTION DES DÉCHETS



Comme annoncé, les déchets papier/carton et verre doivent désormais être apportés à la déchetterie Praz-Faucon à Cugy. Seuls quatre conteneurs Molok, destinés aux ordures ménagères, ainsi que les bacs de récupération du petit compost et le conteneur à habits demeureront. Vous trouverez toutes les précisions utiles dans la Directive déchets 2025, disponible sur notre site internet.



[www.bretigny.ch/gestion-des-dechets](http://www.bretigny.ch/gestion-des-dechets)

[www.bretigny.ch/reglements-communaux](http://www.bretigny.ch/reglements-communaux)

Les anciens conteneurs à papier et verre seront prochainement retirés et laisseront place à des places de stationnement et une zone aménagée par notre employé communal.



Pour rappel, la suppression des conteneurs Molok papier/carton et verre a fait l'objet d'une Information spéciale à la population.

[www.bretigny.ch/informations-a-la-population-tous-menages](http://www.bretigny.ch/informations-a-la-population-tous-menages)

## CHIENS



Nous tenons à rappeler que **les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur tout le territoire communal et en tout temps.**

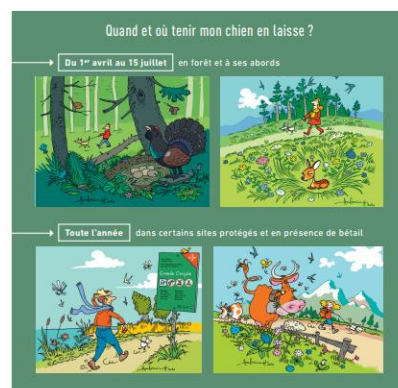
Nous remercions également les propriétaires de veiller à ce que les excréments de leurs canidés soient déposés dans les poubelles réservées à cet effet. Les autres usagères et usagers des espaces publics leur en seront fort reconnaissants !

Par ailleurs, nous vous rappelons également que le Canton a adapté sa législation en rendant la tenue des chiens en laisse obligatoire **du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet de chaque année dans les espaces forestiers et les prairies attenantes.** Cette disposition vise à protéger la faune sauvage lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes animaux sauvages.



Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage. Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.



## BRETIGNY BOUGE



Notre Commune participera pour la deuxième année consécutive au Duel intercommunal Coop, le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du Sport, cette manifestation est aujourd'hui coordonnée par l'organisation Suisse bouge et sponsorisée par Coop. **Durant tout le mois de mai**, il s'agira de comptabiliser vos minutes de mouvement, soit par le biais de l'application dédiée, soit en participant aux activités gratuites proposées. Cette manifestation s'adresse à tout un chacun, peu importe l'âge des participants, qu'ils soient sportifs ou non. Ce sont les minutes d'activités qui comptent et non les performances physiques !

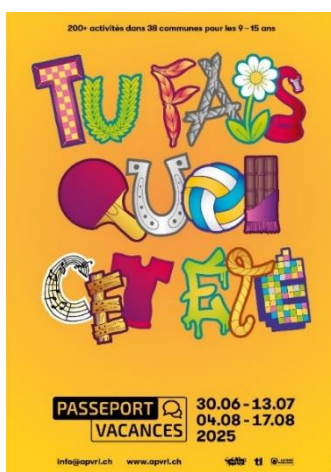
Plusieurs sociétés locales ont accepté de jouer le jeu et vous proposeront diverses activités vous permettant ainsi de cumuler les minutes de mouvement. Nous les remercions d'ores et déjà de leur engagement pour cette seconde édition dans notre Commune.

Des explications plus détaillées et le programme des activités feront l'objet d'une information spécifique dans le courant de ce mois.



[www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch)

## PASSEPORT VACANCES



Le passeport vacances se déroulera **du 30 juin au 12 juillet et du 4 au 17 août 2025**. Pour rappel, l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) propose plus de 200 activités sportives, créatives ou de découvertes pour les 9 à 15 ans durant les vacances d'été.

Le passeport donne également droit à l'utilisation des transports publics sur le réseau Mobilis, à l'entrée à certaines piscines, à trois séances de cinéma, à un accès libre à Lausanne sur Mer et à une visite de la tour de la Cathédrale.

L'achat des passeports se fait uniquement en ligne.

**Ouverture des ventes : mercredi 21 mai dès 12h.**



[www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)

